

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 876

24 mars 2016

### SOMMAIRE

Argor, Société Financière d'Entreprises et de Projets Industriels .....	42037	Global Consult Services .....	42002
Arisa Holding S.A. ....	42039	Gloria Holdings S.à r.l. ....	42016
Baltic Professional Investment S.A. ....	42040	Go-Score S.à r.l. ....	42002
Beltxnea S.A. ....	42028	GTT Luxembourg S.à r.l. ....	42003
Beteris S.A. ....	42030	H&F Luxembourg 1 S.à r.l. ....	42003
Bluebill .....	42035	ImmoGalland S.A. ....	42046
Blue Fountain S.à r.l. ....	42040	LJ Luxembourg S.A. ....	42046
Bock Capital EU Acquisitions Wag S.à r.l. ...	42041	Lubatex Group .....	42046
BTfit Overseas S.à r.l. ....	42026	Match Est S.à.r.l. ....	42048
Bureau de Voyages Quatre Saisons .....	42043	Menuiserie Collin S.à.r.l. ....	42048
China Three Gorges (Luxembourg) Power S.à r.l. ....	42023	Morgan Stanley Investment Funds .....	42046
CP&I Feeder Fund S.A., SPF .....	42044	Sanus S.à r.l. ....	42019
Crèche HUESENASCHT S.à r.l. ....	42034	Scofield Investment S.à r.l. SPF .....	42021
D3 Holding S.A. ....	42022	Shield Luxco 2 S.à r.l. ....	42032
EB Invest S.à r.l. ....	42033	Siblings Holding S.à r.l. ....	42032
Entreprise de Construction et de Rénovation SA .....	42048	Siblings Holding S.à r.l. ....	42032
GGs+ S.à r.l. ....	42048	The French's Food Company S.à r.l. ....	42046
Glacis Property S.à r.l. ....	42005	The Luxembourg Freeport Management Company S.A. ....	42045
		Umbrella Accorn 4 .....	42048

**Go-Score S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 53-55, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 128.588.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016004670/9.

(160002661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

**Global Consult Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-4974 Dippach, 1, rue Eckerbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 166.444.

## DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

## A COMPARU:

Monsieur Thomas DELCOURT, employé, né le 3 septembre 1972 à Watermael-Boitsfort, demeurant à B-1050 Bruxelles, Avenue Louise, 319 Bte 6,

ici représenté par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme «GLOBAL CONSULT SERVICES», ayant son siège social à L-4974 Dippach, 1, rue Eckerbiérg, R.C.S. Luxembourg numéro B 166.444,

a été constituée, suivant acte reçu, par le Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 664 du 13 mars 2012,

II.- Que le capital social de la société anonyme «GLOBAL CONSULT SERVICES», prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que le comparant est propriétaire de toutes les actions de la susdite société «GLOBAL CONSULT SERVICES».

IV.- Que l'activité de la société «GLOBAL CONSULT SERVICES» ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme «GLOBAL CONSULT SERVICES» est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-8232 Grass, 4, Rue de Kleinbettingen.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille euros sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 janvier 2016. Relation GAC/2016/7. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2016004667/48.

(160004365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

**GTT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. H&F Luxembourg 1 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 6.600.000,00.**

Siège social: L-1327 Luxembourg, 4, rue Charles VI.

R.C.S. Luxembourg B 134.103.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of the month of December,  
Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

H&F Galaxy AIV, L.P., a limited partnership under Cayman law, registered with the Cayman Registrar of Exempted Limited Partnerships under the number 22644, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, represented by Mrs Elsa Idir, maîtresse en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 21<sup>st</sup> December 2015 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") and holding all the six hundred sixty million (660,000,000) class A shares in issue in H&F Luxembourg 1 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 134.103, incorporated on 15 November 2007 by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 28 of 7 January 2008.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 3 February 2015 by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial number 824 of 25 March 2015.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on the sole item of the agenda.

(B) The sole item on which a resolution is to be passed is as follows:

- Change of the name of the Company from "H&F Luxembourg 1 S.à r.l." into "GTT Luxembourg S.à r.l." and consequential amendment of the article 1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name GTT Luxembourg S.à r.l. (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation." Thereafter, the Sole Shareholder has passed the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company from "H&F Luxembourg 1 S.à r.l." into "GTT Luxembourg S.à r.l." and to consequentially amend the article 1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name GTT Luxembourg S.à r.l. (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

All the items of the agenda have been resolved upon.

*Expenses*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its change of name have been estimated at about one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the same appearing party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by its surname, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

H&F Galaxy AIV, L.P., une limited partnership régie par le droit des Îles Caïmans, immatriculée auprès du Cayman Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro 22644, dont le siège social est situé au Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Îles Caïmans, représentée par Mme Elsa Idir, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 21 décembre 2015 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») et détenant l'ensemble des six cent soixante millions (660.000.000) parts sociales émises dans H&F Luxembourg 1 S.à r.l. (la «Société») une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.103, constituée le 15 novembre 2007 par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 28 du 7 janvier 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 3 février 2015 par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 824 du 25 mars 2015.

La partie comparante a déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'ensemble des parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur l'unique point figurant à l'ordre du jour.

(B) L'unique point sur lequel une résolution doit être prise est le suivant:

- Changement de dénomination de la Société de «H&F Luxembourg 1 S.à r.l.» en «GTT Luxembourg S.à r.l.» et modification en conséquence de l'article 1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination GTT Luxembourg S.à r.l. (la «Société»).

La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales y afférentes.»

À la suite de quoi, l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination de la Société de «H&F Luxembourg 1 S.à r.l.» en «GTT Luxembourg S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination GTT Luxembourg S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales y afférentes.»

Tous les points portés à l'ordre du jour ont fait l'objet d'une résolution.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui lui seront imputés dans le cadre de son changement de nom ont été estimés à environ mille cent euro (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande de la même partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les versions anglaise et française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent document faite à la personne comparante, qui est connue du notaire par son prénom, nom, état civil et résidence, ladite personne comparante et le notaire ont signé le présent acte original.

Signé: E. IDIR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 30 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22587. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

*Le Receveur (signé): THOLL.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur demande à la société prénommé par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, en tant que dépositaire provisoire des minutes de Maître Edouard DELOSCH, alors notaire de résidence à Diekirch.

Diekirch, le 6 janvier 2016.

Référence de publication: 2016004685/102.

(160003002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

**Glacis Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 202.866.

—  
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the fifteenth day of December,  
Before us Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

NEIF II Holding S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 193.219,

represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally at Pétange, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, after having signed “ne varietur” by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the “Laws”) and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of “Glacis Property S.à r.l.”.

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Management.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Management.

In the event that, in the view of the Management, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Management.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as well as all operations relating to real estate properties, including but not limited to (i) financing the acquisition of real estate properties or (ii) the direct or indirect holding of participations in companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, sale, management and/or lease of real estate properties, either directly or indirectly through the holding of participations in companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad having a corporate purpose similar to the Company's purpose as set out in this Article 3.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the “Connected Companies”), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Connected Company on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to Article 29 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Share

**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand and five hundred (12,500) shares (the “Shares”), with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or the Laws.

In addition to the capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters ( $\frac{3}{4}$ ) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

## Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers, Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply.

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half ( $\frac{1}{2}$ ) of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability, Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, his successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager, officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual consent.

#### Chapter IV. Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the fourth (4<sup>th</sup>) Wednesday of May at 10 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half ( $\frac{1}{2}$ ) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance, Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.



**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half ( $\frac{1}{2}$ ) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters ( $\frac{3}{4}$ ) of the capital.

**Art. 25. Minutes.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

#### **Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits**

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five percent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### **Chapter VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters ( $\frac{3}{4}$ ) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### **Chapter VII. Applicable law**

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred percent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	subscribed capital	number of shares	share premium	amount paid-in
NEIF II Holding S.à r.l. . . . .	EUR 12,500.-	12,500 Shares	0.-	EUR 12,500.-
Total: . . . . .	EUR 12,500.-	12,500	EUR 0.-	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company.

### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately 1,500.- euro.

### *Transitory Provisions*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2016.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

#### *First Resolution*

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Second Resolution*

The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers, and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Dominique Moerenhout, born on 23 May 1974 in Etterbeek (Belgium), residing professionally at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs Elena Toshkova, born on 23 December 1976 in Razlog (Bulgaria), residing professionally at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Abed Khaldi, born on 29 August 1977 in Thionville (France), residing professionally at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Pétange by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

NEIF II Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.219,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration précitée, une fois signée «ne varietur» par le représentant de la partie comparaissant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparaissant, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire soussigné de prendre acte des statuts d'une société à responsabilité limitée constituée par les présentes, comme suit:

## Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Glacis Property S.à r.l.».

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision des gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des gérants.

Dans l'hypothèse où les gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition et la vente de bien immobiliers au Grand Duché de Luxembourg ou bien à l'étranger, ainsi que la réalisation de toute opération en relation avec des bien immobiliers, incluant sans limitation (i) le financement de l'acquisition de bien immobiliers ou (ii) la détention directe ou indirecte de participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères ayant pour principal objet l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de bien immobiliers, directement ou indirectement au travers la détention de participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet social similaire à celui de la Société détaillé dans cet article 3.

La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, mais pas limité à, par l'émission, toujours à titre privé, de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou consentir des crédits à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par toute Société Apparentée, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par l'hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital.** Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en douze mille cinq cents parts sociales (12.500) (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement souscrites et libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quarts ( $\frac{3}{4}$ ) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

### Chapitre III. Gérants, Commissaires

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés ou aux commissaires relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs, Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront.

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»).

Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance pourra désigner un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (½) des Gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus à une société ou entreprise avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants, Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnifiera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, ses successeurs, héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il a à payer et tous frais raisonnables qu'il aura encourus par suite de sa comparution en tant que défendeur dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui lui auront été intentés de par ses fonctions actuelles ou anciennes de Gérant, de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle il n'a pas droit à indemnisation, exception faite des cas où sa responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

#### Chapitre IV. Des associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le quatrième (4<sup>ème</sup>) mercredi de mai à 10h00.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendront au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (½) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence, Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (½) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (¾) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets en versant la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés.

Sous réserve des conditions (le cas échéant) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts ( $\frac{3}{4}$ ) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre les associés de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Prime d'émission	Montant libéré
NEIF II Holding S.à r.l. . . . . .	12.500,- EUR	12.500 Parts Sociales	0,- EUR	12.500,- EUR
Total: . . . . .	EUR 12.500,-	12.500	0,- EUR	12.500,- EUR

Le montant douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est donc à ce moment à la disposition de la Société.

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500,- euros.

### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2016.

### Résolutions de l'associé unique Première Résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

### Deuxième Résolution

L'associé unique a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Mr Dominique Moerenhout, né le 23 May 1974 à Etterbeek (Belgique), dont l'adresse professionnelle est située au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mrs Elena Toshkova, née le 23 December 1976 à Razlog (Bulgarie), dont l'adresse professionnelle est située au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Mr Abed Khaldi, né le 29 August 1977 à Thionville (France), dont l'adresse professionnelle est située au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30536. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016004646/619.

(160003373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

**Gloria Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.530,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 177.412.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of the month of December, before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Gloria Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 177.412 and having a share capital of twelve thousand five hundred twenty Euro (EUR 12,520.-) (the Company). The Company was incorporated on May 6, 2013 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) dated July 10, 2013 under number 1648. The articles of association of the Company (the Articles) have been last amended on December 16, 2014 pursuant to a notarial deed published in the Mémorial C number 437 of February 17, 2015.

There appeared:

Alfredo José Rizo Anzola, a Colombian citizen, bearer of a passport number PE073383 issued by BTA CALLE 100 on August 17, 2012 and expiring on August 17, 2022, with professional address at Avenue Street 26 # 92-32, 4<sup>th</sup> Floor, Bogotá D.C., Colombia (the Sole Shareholder),

here represented by Frank Stolz, notary's clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on December, 2015.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of ten Euro (EUR 10.-), together with the payment of a share premium in an aggregate amount of twenty-three thousand five hundred seventeen Euro and thirty cents (EUR 23,517.30), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred twenty Euro (EUR 12,520.-), represented by twelve thousand five hundred twenty (12,520) shares, each share having a par value of one Euro (EUR 1.-), to twelve thousand five hundred thirty Euro (EUR 12,530.-), by way of the issue of ten (10) new shares, each share having a par value of one Euro (EUR 1.-) as well as the same rights and obligations as the existing shares.



2. Subscription to and payment of the increase of the share capital as described in item 1. above by a contribution in cash.

3. Subsequent amendment to the first (1<sup>st</sup>) paragraph of article six (6) of the Articles in order to reflect the changes adopted under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company (each an Authorized Representative), each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions unanimously:

*First Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten Euro (EUR 10.-), together with the payment of a share premium in an aggregate amount of twenty-three thousand five hundred seventeen Euro and thirty cents (EUR 23,517.30), in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred twenty Euro (EUR 12,520.-), represented by twelve thousand five hundred twenty (12,520) shares, each share having a par value of one Euro (EUR 1.-), to twelve thousand five hundred thirty Euro (EUR 12,530.-), by way of the issue of ten (10) new shares, each share having a par value of one Euro (EUR 1.-) as well as the same rights and obligations as the existing shares.

*Second Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares that it subscribes to ten (10) new shares of the Company and fully pays up such new shares by a payment in cash in an amount of twenty-three thousand five hundred twenty-seven Euro and thirty cents (EUR 23,527.30) which shall be allocated as follows:

- (i) an amount of ten Euro (EUR 10.-) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) the surplus in an amount of twenty-three thousand five hundred seventeen Euro and thirty cents (EUR 23,517.30) to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of twenty-three thousand five hundred twenty-seven Euro and thirty cents (EUR 23,527.30) was at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary by means of a blocking certificate (certificat de blocage).

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend the first (1<sup>st</sup>) paragraph of article six (6) of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6. Share Capital. (First paragraph).** The subscribed share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred thirty Euro (EUR 12,530.-), represented by twelve thousand five hundred thirty (12,530) Shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.”

*Fourth Resolution:*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any Authorized Representative, each individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the undersigned notary.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois de décembre,  
par devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,  
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Gloria Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg dont le siège social est établi au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 177.412 et ayant un capital social de douze mille cinq cent vingt euros (EUR 12.520,-) (la Société). La Société a été constituée le 6 mai 2013 suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) en date du 10 juillet 2013 sous le numéro 1648. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 16 décembre 2014 suivant un acte notarié publié au Mémorial C numéro 437 du 17 février 2015.

A comparu:

Alfredo José Rizo Anzola, citoyen Colombien, porteur d'un passeport no PE073383 émis par BTA CALLE 100 le 17 août 2012 et expirant le 17 août 2022, dont l'adresse professionnelle est au Connecta, Calle 26, bâtiment Modules G4 - G5, étage 4<sup>ème</sup>, CO 92 - 32 Bogotá D.C., Colombia (l'Associé Unique); et

ici représenté par Frank Stolz, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le décembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix euros (EUR 10,-), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-trois mille cinq cent dix-sept euros et trente centimes (EUR 23.517,30), dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent vingt euros (EUR 12.520,-) représenté par douze mille cinq cent vingt (12.520) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), à douze mille cinq cent trente euros (EUR 12.530,-), par l'émission de dix (10) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) ainsi que les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social telle que décrite au point 1. ci-dessus par des apports en numéraire.

3. Modification subséquente du premier (1<sup>er</sup>) paragraphe de l'article six (6) des Statuts afin de refléter les changements adoptés au point 1. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnée à tout gérant de la Société (chacun un Représentant Autorisé), chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

5. Divers.

III. Que les Associés ont pris les décisions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix euros (EUR 10,-), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-trois mille cinq cent dix-sept euros et trente centimes (EUR 23.517,30), dans le but de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent vingt euros (EUR 12.520,-) représenté par douze mille cinq cent vingt (12.520) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), à douze mille cinq cent trente euros (EUR 12.530,-), par l'émission de dix (10) nouvelles parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) ainsi que les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux parts sociales existantes.

*Deuxième résolution:*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes ainsi que la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

*Souscription - Libération*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix (10) nouvelles parts sociales et libère entièrement lesdites parts sociales par un paiement en numéraire d'un montant de vingt-trois mille cinq cent vingt-sept euros et trente centimes (EUR 23.527,30) qui sera affecté comme suit:

- (i) un montant de dix euros (EUR 10,-) au compte capital social nominal de la Société; et
- (ii) le surplus d'un montant de vingt-trois mille cinq cent dix-sept euros et trente centimes (EUR 23.517,30) au compte de prime d'émission.

Le montant total de vingt-trois mille cinq cent vingt-sept euros et trente centimes (EUR 23.527,30) était à la disposition de la Société, dont preuve a été donnée au notaire par un certificat de blocage.

*Troisième Résolution:*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier le premier (1<sup>er</sup>) paragraphe de l'article six (6) des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus et qui aura désormais la teneur suivante:

« **Capital Social. (Premier paragraphe).** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent trente Euro (EUR 12.530,-), représenté par douze mille cinq cent trente (12.530) Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.»

*Quatrième Résolution:*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 décembre 2015. GAC/2015/11317. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2016004649/177.

(160003830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

**Sanus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6634 Biwer, 6, Buergaass.

R.C.S. Luxembourg B 155.043.

—

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am zweiundzwanzigsten Tag des Monats Dezember;

Vor der unterzeichneten Notarin Danielle KOLBACH, mit dem Amtssitz in Redingen/Attert (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Frau Birgit PESTH, Apothekerin, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 13. September 1966, wohnhaft in L- 6834 Biwer, 6, Buergaass.

Welche Komparentin der amtierenden Notarin erklärt alleinige Gesellschafterin (die „Alleingeschafterin“) der nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründeten und bestehenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung „SANUS S.à r.l...“, mit Sitz in L-6834 Biwer, 6, Buergaass, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 155043, (die „Gesellschaft“), zu sein.

Die Gesellschaft ist ursprünglich gegründet worden unter der Bezeichnung „VIVACITAS S.à r.l...“, gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), am 27. Juli 2010, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2099 vom 6. Oktober 2010,

und deren Satzungen (die „Statuten“) wurden abgeändert gemäß Urkunden aufgenommen:

- durch Notar Henri BECK, mit dem Amtssitz in Echternach (Großherzogtum Luxemburg), am 13. Dezember 2013, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 281 vom 31. Januar 2014; und
- durch die amtierende Notarin, am 30. Dezember 2014, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 434 vom 17. Februar 2015, enthaltend unter anderem die Annahme durch die Gesellschaft ihrer jetzigen Gesellschaftsbezeichnung.

Die Komparentin ersucht die amtierende Notarin folgende, von ihr genommene, Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

#### *Erster Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschließt die Zeichnungsberechtigung der alleinigen Geschäftsführerin festzulegen wie folgt:

„Die Geschäftsführerin hat die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten.“

#### *Zweiter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin stellt fest, dass auf Grund einer privatschriftlichen Abtretung von Gesellschaftsanteilen vom 8. Dezember 2015, Herr Christoph ZIMMER, Geschäftsinhaber, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 27. März 1968, wohnhaft in L-6834 Biver, 6, Buergaass, seine zweihundertfünfzig (250) Gesellschaftsanteile, welche er in der Gesellschaft hielt, an die Alleingesellschafterin abgetreten hat.

Eine Kopie der obengenannten Gesellschaftsanteilsabtretung, von der Komparentin und der amtierenden Notarin „ne variatur“ unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Gemäß Artikel 190 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915, betreffend die Handelsgesellschaften, respektive gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, wird sodann die obige Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft ausdrücklich angenommen und in ihrem vollen Umfange nach genehmigt durch ihre alleinige Geschäftsführerin Frau Birgit PESTH, vorgeannt.

Die abgetretenen Anteile sind nicht materialisiert. Die neue Anteilseignerin trat somit am Tage der Gesellschaftsanteilsübertragung, (i.e.: 8. Dezember 2015), sofort in den Besitz und Genuss der ihr übertragenen Anteile und hat ab dem vorgenannten Zeitpunkt die Rechte und Pflichten des vorherigen Eigners angenommen.

#### *Dritter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschließt den Gesellschaftszweck zu erweitern und demgemäß Artikel 2 der Statuten fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Betrieb eines Gesundheit und Rückenfitnesszentrums zu präventiven Zwecken, Wellnessmassagen, der Verkauf von Kosmetikprodukten, von Nahrungsergänzungsmitteln, diätischen Lebensmitteln, Diagnostika, medizinischen Heil- und Hilfsmitteln, Medizinprodukten, frei verkäuflichen Arzneimitteln und nicht verschreibungspflichtigen pharmazeutischen Produkten sowie die Herstellung von Kosmetika und anderen Produkten.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen.

In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft sich kapitalmäßig oder auch sonst wie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen, welche ganz oder auch nur teilweise einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen wie sie selbst.

Generell ist der Gesellschaft gestattet, ihre Tätigkeit sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.“

#### *Vierter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschließt Artikel 3 der Statuten abzuändern wie folgt:

„ **Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließen, vorzeitig aufgelöst werden.“

#### *Fünfter Beschluss*

Die Alleingesellschafterin beschließt Artikel 5 der Statuten abzuändern wie folgt:

„ **Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Biver (Großherzogtum Luxemburg).

Die Adresse des Gesellschaftssitzes kann innerhalb der Gemeinde durch einen einfachen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann auf Grund eines Beschlusses der Gesellschafter, welcher nach den gesetzlichen Regelungen, die für eine Änderungen der Statuten maßgeblich sind, ergeht, an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen, Filialen, Agenturen, Büros oder andere Geschäftsstellen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichten.“

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr tausendeinhundert Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Redingen/Attert, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, der Notarin nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: B. PESTH, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 23 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22315. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur* (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 7 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005058/91.

(160003442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

#### **Scofield Investment S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 199.268.

L'an deux mil quinze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### A COMPARU:

Scofield Investment Advisers Ltd, une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1474970, ayant son siège social à Marcy Building, 2<sup>nd</sup> Fl., Purcell Estate, P.O. Box 2416, Road Town, Tortola, (British Virgin Islands),

ici représentée par Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 11 décembre 2015.

Ladite procuration après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule associée de la société Scofield Investment S.à r.l. SPF (Société de Gestion de Patrimoine Familial), société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié, en date du 27 juillet 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2678 du 30 septembre 2015. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

- Que l'associée unique, comme représentée ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informée des décisions à intervenir sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de quatre cent trente sept mille cinq cents euros (437.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR) par l'émission de quatre mille trois cent soixante quinze (4.375) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune;

2. Souscription et libération des quatre mille trois cent soixante quinze (4.375) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune par contribution en espèces par l'associée unique Scofield Investment Advisers Ltd.

3. Modification corrélative du premier paragraphe de l'article 6 des Statuts;

4. Divers.

La partie comparante a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique DÉCIDE d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent trente sept mille cinq cents euros (437.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR) par l'émission de quatre mille trois cent soixante quinze (4.375) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Libération*

Est alors intervenue aux présentes:

Scofield Investment Advisers Ltd, prénommée, représentée comme mentionné ci-dessus:

Laquelle a déclaré souscrire aux quatre mille trois cent soixante quinze (4.375) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et les libérer intégralement par apport en numéraire d'un montant de quatre cent trente sept mille cinq cents euros (437.500,- EUR).

Toutes les nouvelles parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de quatre cent trente sept mille cinq cents euros (437.500,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société ce dont preuve a été apportée au notaire instrumentant, par un certificat de blocage.

*Seconde résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'associée unique DÉCLARE modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR) représenté par quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ deux mille cinquante euros (EUR 2.050,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30856. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07 décembre 2016.

Référence de publication: 2016005061/70.

(160003785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2016.

**D3 Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8076 Bertrange, 6A, An Ditert.

R.C.S. Luxembourg B 81.127.

L'an deux mille quinze, le quinze décembre.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "D3 HOLDING S.A." (numéro d'identité 2010 22 06 836), avec siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 81.127 constituée sous la dénomination de "D3 S.A., SPF" suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 21 février 2001, publié au Mémorial C, numéro 893 du 18 octobre 2001 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le prédit notaire Jean SECKLER en date du 24 mai 2013, publié au Mémorial C, numéro 1704 du 16 juillet 2013, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en "D3 HOLDING S.A.".

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thanh NGUYEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Bertrange,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social à L-8076 Bertrange, 6A, An Diter et modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-8076 Bertrange, 6A, An Diter et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. alinéa 1<sup>er</sup>**. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg)."

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à six cent cinquante euros (€ 650.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: NGUYEN, DONDLINGER, J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41584. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006505/53.

(160006335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

**China Three Gorges (Luxembourg) Power S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue de Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.321.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second of December.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

China Three Gorges (Hong Kong) Company Limited, a company limited by shares organised under the laws of Hong Kong, having its registered office at 15/F, The Cameron, 33 Cameron Road, Tsim Sha Tsui, Hong Kong, registered with the Companies Registry of Hong Kong under number 1667510,

represented by Mrs Aïcha CISSE, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as above stated, declared and requested the notary to document:

1) That China Three Gorges (Hong Kong) Company Limited, prenamed, is the sole shareholder of China Three Gorges (Luxembourg) Power S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Francis KESSELER, then notary residing in Esch-sur-Alzette on 26 August 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2689 of 28 October 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.321 (the “Company”). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 19 October 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) That the capital of the Company is set at eight million nine thousand nine hundred and seventy Euro (EUR 8,009,970) represented by eight million nine thousand nine hundred and seventy (8,009,970) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

3) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

#### *First resolution*

The sole shareholder decides to increase the capital of the Company by an amount of eleven million thirty-nine thousand five hundred and fifty-eight Euro (EUR 11,039,558) to raise it from its present amount of eight million nine thousand nine hundred and seventy Euro (EUR 8,009,970) to nineteen million forty-nine thousand five hundred and twenty-eight Euro (EUR 19,049,528) by the creation and the issue of eleven million thirty-nine thousand five hundred and fifty-eight (11,039,558) new shares of a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

#### *Subscription and paying up*

Thereupon, China Three Gorges (Hong Kong) Company Limited, prenamed, represented as aforesaid has declared to subscribe to eleven million thirty-nine thousand five hundred and fifty-eight (11,039,558) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each at an aggregate value of eleven million thirty-nine thousand five hundred and fifty-eight Euro (EUR 11,039,558) by a contribution in cash of the amount of twelve million United States Dollars (USD 12,000,000) converted into eleven million thirty-nine thousand five hundred and fifty-eight Euro (EUR 11,039,558) at the applicable conversion rate of USD: EUR = 1.0870: 1 as at 21 December 2015 published by the European Central Bank, evidence of which was given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole shareholder decides to amend article 6.1 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

“ 6.1. The corporate capital of the Company is fixed at nineteen million forty-nine thousand five hundred and twenty-eight Euro (EUR 19,049,528) represented by nineteen million forty-nine thousand five hundred and twenty-eight (19,049,528) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the “Shares”). The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders”.”

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at five thousand five hundred Euro (EUR 5,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by her name, surname, civil status and residence, said person signed together with us the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

China Three Gorges (Hong Kong) Company Limited, une société anonyme, constituée selon les lois de Hong Kong, ayant son siège social au 15/F, The Cameron, 33 Cameron Road, Tsim Sha Tsui, Hong Kong et inscrite auprès du Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1667510,

représentée par Madame Aïcha CISSE, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.



Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré et requis le notaire d'acter:

1) Que China Three Gorges (Hong Kong) Company Limited, prénommée, est l'associé unique de China Three Gorges (Luxembourg) Power S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 26 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2689 du 28 octobre 2013 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.321 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire en date du 19 octobre 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Que le capital social de la Société est fixé à huit millions neuf mille neuf cent soixante-dix euros (8.009.970 EUR) représenté par huit millions neuf mille neuf cent soixante-dix (8.009.970) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

3) Ceci ayant été exposé, l'associé unique prémentionné représentant l'intégralité du capital social, a décidé de prendre les résolutions suivantes conformément à l'ordre du jour de l'assemblée:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de onze millions trente-neuf mille cinq cent cinquante-huit euros (11.039.558 EUR) afin de le porter de son montant actuel de huit millions neuf mille neuf cent soixante-dix euros (8.009.970 EUR) à dix-neuf millions quarante-neuf mille cinq cent vingt-huit euros (19.049.528 EUR) par la création et l'émission de onze millions trente-neuf mille cinq cent cinquante-huit (11.039.558) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune.

#### *Souscription et libération*

Ainsi, China Three Gorges (Hong Kong) Company Limited, prénommée, représentée comme susmentionné a déclaré souscrire à onze millions trente-neuf mille cinq cent cinquante-huit (11.039.558) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune et d'une valeur totale de onze millions trente-neuf mille cinq cent cinquante-huit euros (11.039.558 EUR) par un apport en numéraire de douze millions de dollars américains (12.000.000 USD) converti en onze millions trente-neuf mille cinq cent cinquante-huit euros (11.039.558 EUR) au taux de conversion applicable de USD: EUR = 1,0870: 1 du 21 décembre 2015, publié par la Banque Centrale Européenne, la preuve de ceci ayant été apportée au notaire instrumentaire.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 6.1. des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

“**6.1.** Le capital social de la Société est fixé à dix-neuf millions quarante-neuf mille cinq cent vingt-huit euros (19.049.528 EUR) représenté dix-neuf millions quarante-neuf mille cinq cent vingt-huit (19.049.528) parts sociales d'une valeur d'un euro (1 EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Les détenteurs des Parts Sociales sont désignés ensemble comme les "Associés”.”

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à cinq mille cinq cents euros (EUR 5.500,-).

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ladite personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. CISSE, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 23 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41543. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016006388/123.

(160005109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

---

**BTfit Overseas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 149.005,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 195.476.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of December.

Before the undersigned Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BTfit Serviços de Prescrição e Acompanhamento de Treinos Desportivos S.A., a public limited liability company incorporated and existing under the laws of Federative Republic of Brazil, having its registered office at 272 Guilhermina Guinle Street, 2<sup>nd</sup> floor, 22270-060, Rio de Janeiro, Brazil, registered with the Rio de Janeiro Trade Board under number 33.3.0031123-8,

here represented by Peggy Simon, employee, professionally residing at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") holding all the issued shares representing the entire share capital of BTfit Overseas S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under Luxembourg laws, having its central administration in the Grand Duchy of Luxembourg and its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195476, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 12 February 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1165 of 5 May 2015 and whose articles of association have last been amended by a deed of the undersigned notary dated 26 August 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2921 of 24 October 2015 (the "Company").

II. The Company's share capital is currently set at sixty-four thousand and five United States dollars (USD 64,005) represented by sixty-four thousand and five (64,005) shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of eighty-five thousand United States dollars (USD 85,000) to raise it from its current amount of sixty-four thousand and five United States dollars (USD 64,005) to the amount of one hundred and forty-nine thousand five United States dollars (USD 149,005) by the issuance of eighty-five thousand (85,000) new shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each, which shall be subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder declared (i) to subscribe for the eighty-five thousand (85,000) new shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each and (ii) to fully pay them up by a contribution in cash in an amount of eighty-five thousand United States dollars (USD 85,000).

The amount of eighty-five thousand United States dollars (USD 85,000) is henceforth at the disposal of the Company, evidence of which has been duly given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the Company's articles of association to reflect the above resolution.

Consequently, Article 8 of the Company's articles of association is amended to be read as follows:

" **Art. 8. Share capital.** The share capital is set at one hundred and forty-nine thousand five United States dollars (USD 149,005) represented by one hundred and forty-nine thousand five (149,005) shares, having a nominal value of one United States dollar (USD 1) each, fully paid-up."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to delegate authority to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shares of the Company.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person, it is stated that in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Echternach, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, the proxy-holder signed this deed, together with the notary.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire, de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

BTfit Serviços de Prescrição e Acompanhamento de Treinos Desportivos S.A., une société anonyme régie selon les lois de la République fédérale du Brésil, dont le siège social se situe au 272, rue Guilhermina Guinle, 2<sup>nd</sup> floor, 22270-060, Rio de Janeiro, Brésil, enregistrée au Rio de Janeiro Trade Board sous le numéro 33.3.0031123.8,

ici représentée par Peggy Simon, employée, demeurant professionnellement à L- 6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:

I. La comparante est l'associé unique ("l'Associé Unique") détenant toutes les parts sociales représentant la totalité du capital de BTfit Overseas S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son administration centrale au Grand-Duché de Luxembourg et dont le siège social est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195476, constituée par un acte de Maître Henri Hellickx, notaire résidant à Luxembourg, du 12 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1165 du 5 mai 2015 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant le 26 août 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2921 du 24 octobre 2015 (la "Société").

II. Le capital de la Société est fixé à soixante-quatre mille cinq dollars américains (64.005 USD), représenté par soixante-quatre mille cinq (64.005) parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune.

III. L'Associé Unique a ensuite adopté les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de quatre-vingt-cinq mille dollars américains (USD 85.000), afin de le porter de son montant actuel de soixante-quatre mille cinq dollars américains (USD 64.005) à un montant de cent quarante-neuf mille cinq dollars américains (USD 149.005), par l'émission de quatre-vingt-cinq mille (85.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, qui seront intégralement souscrites et libérées par l'Associé Unique.

#### Souscription - Payement

L'Associé Unique déclare (i) souscrire aux quatre-vingt-cinq mille (85.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et (ii) les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-cinq mille dollars américains (USD 85.000).

La somme de quatre-vingt-cinq mille dollars américains (USD 85.000) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été dûment justifié devant le notaire instrumentant.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les statuts de la Société afin de les mettre en concordance avec la résolution adoptée ci-avant.

Par conséquent, l'article 8 des statuts de la Société est modifié pour se lire comme suit:

" **Art. 8. Capital social.** Le capital social est fixé à cent quarante-neuf mille cinq dollars américains (USD 149.005), représenté par cent quarante-neuf mille cinq (149.005) parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, entièrement libérées."

### Troisième résolution

L'Associé Unique décide de déléguer tout pouvoir à chaque gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à la mise à jour du registre des parts sociales afin de refléter et d'inscrire les nouvelles parts sociales ainsi émises.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et de préciser qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11984. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006371/120.

(160006088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

---

### **Beltxnea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.297.

L'an deux mille quinze, le trente décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "BELTXNEA S.A.", ayant eu son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47 route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 77297 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 4 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 38 du 20 janvier 2001 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 17 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1328 du 10 juillet 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie MAGER, employée privée, demeurant professionnellement au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

Le Président désigne comme secrétaire, Madame Regina ROCHA MELANDA, employée privée, demeurant professionnellement au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Elena TONINI, employée privée, demeurant professionnellement au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
3. Nomination de Benoy Kartheiser Management S.à rl.), en abrégé «BKM», ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
5. Nomination d'un commissaire-vérificateur;
6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée prend acte des démissions des administrateurs et du commissaire actuels et leur accorde décharge entière et définitive de leurs mandats à compter de ce jour.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer «Benoy Kartheiser Management S.à r.l.», en abrégé «BKM», ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 33849, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

*Cinquième résolution*

Conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales l'Assemblée décide de nommer Monsieur Jeannot DIDERRICH, expert-comptable, né à Luxembourg, le 27 mars 1973, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, aux fonctions de commissaire-vérificateur à la gestion de la liquidation.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. MAGER, R. ROCHA MELANDA, E. TONINI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 4 janvier 2016. 2LAC/2016/73. Reçu douze euros 12,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006341/87.

(160005499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

---

**Beteris S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 136.702.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of December

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting of shareholder of the company BETERIS S.A., with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 136.702 (NIN 2008 2203 738),

incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 28<sup>th</sup> of February 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 773 of March 31, 2008, page 37093 and which articles of association have never been amended.

The corporate capital is set at thirty two thousand Euro (€ 32.000.-), represented by three thousand two hundred (3.200) shares with a par value of ten Euro (€ 10.-) each.

The meeting is presided by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The Chairman appoints as secretary Claudine Schoellen, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The meeting elects as scrutineer Peggy Simon, prenamed.

The board having thus been formed the Chairman states and asks the notary to enact:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Decision to put the company BETERIS S.A. into liquidation.

2.- Nomination of a liquidator and determination of his powers.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; the said attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly de-liberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to dissolve the company BETERIS S.A. and to put it into liquidation.

*Second resolution*

The general meeting resolves to appoint SARSIAN CAPITAL INC., a company incorporated under the Panamanian laws, having its registered office at 8 Calle Aquilino de la Guardia, Panama 7, Republic of Panama, registered at the public register of Panama under the number 680435, as liquidator of the company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre

Pardevant Nous Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme BETERIS S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 136.702 (NIN 2008 2203 738),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 février 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 773 du 31 mars 2008, page 37093 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

Le capital social est fixé à trente-deux mille Euros (€ 32.000.-), représenté par trois mille deux cent (3.200) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

La Présidente désigne comme secrétaire Claudine Schoellen, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Peggy Simon, prénommée.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Décision de mettre la société BETERIS S.A. en liquidation.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la société BETERIS S.A. et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société SANSIAN CAPITAL INC., une société constituée sous les lois panaméennes, ayant son siège social au 8 Calle Aquilino de la Guardia, Panama 7, République du Panama, inscrite au registre public du Panama sous le numéro 680435, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Constataion*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 31 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11911. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): N. DIEDERICH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 janvier 2016.

Référence de publication: 2016006345/103.

(160005779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

---

**Siblings Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8076 Bertrange, 6A, An Diert.

R.C.S. Luxembourg B 177.567.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016007039/9.

(160005813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

---

**Shield Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 199.118.861,32.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 185.671.

---

EXTRAIT

En date du 30 décembre 2015, Shield Luxco 1 S.à r.l., un associé de la Société, a transféré 1 part sociale de Classe A et 1 part sociale préférentielle détenues dans la Société à chacune des sociétés suivantes:

- Verisure Cayman 1, une exempted company domiciliée à Walkers Corporate Limited, Cayman Corporate Centre, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman KY1-9008, Îles Caïmanes et immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro 304199;

- Verisure Cayman 2, une exempted company domiciliée à Walkers Corporate Limited, Cayman Corporate Centre, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman KY1-9008, Îles Caïmanes et immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro 304201;

- Verisure Cayman 3, une exempted company domiciliée à Walkers Corporate Limited, Cayman Corporate Centre, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman KY1-9008, Des Caïmanes et immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro 306941;

- Verisure Cayman 4, une exempted company domiciliée à Walkers Corporate Limited, Cayman Corporate Centre, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman KY1-9008, Îles Caïmanes et immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro 306961;

- Verisure Cayman 5, une exempted company domiciliée à Walkers Corporate Limited, Cayman Corporate Centre, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman KY1-9008, Îles Caïmanes et immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro 306962;

- Verisure Cayman 6, une exempted company domiciliée à Walkers Corporate Limited, Cayman Corporate Centre, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman KY1-9008, Îles Caïmanes et immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro 306964;

- Verisure Cayman 7, une exempted company domiciliée à Walkers Corporate Limited, Cayman Corporate Centre, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman KY1-9008, Îles Caïmanes et immatriculée auprès du Registrar of Companies of the Cayman Islands sous le numéro 306966.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007036/34.

(160005292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

---

**Siblings Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8076 Bertrange, 6A, An Diert.

R.C.S. Luxembourg B 177.567.

---

L'an deux mille quinze, le quinze décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Ovidiu-Silviu SANDOR, administrateur de sociétés, né à Marghita (Roumanie), le 20 septembre 1970, demeurant professionnellement à City Business Center, Building A, 6<sup>ème</sup> étage, Timisoara (Roumanie),



détenteur de 6.250 parts sociales de classe A, 6.250 parts sociales de classe B, 6.250 parts sociales de classe C, 6.250 parts sociales de classe D, 6.250 parts sociales de classe E, 6.250 parts sociales de classe F, 6.250 parts sociales de classe G, 6.250 parts sociales de classe H, 6.250 parts sociales de classe I et 6.250 parts sociales de classe J.

2.- Madame Animona HUTU, administrateur de sociétés, née à Marghita (Roumanie) le 29 août 1972, demeurant au 7, Str. Horia Creangă, Timisoara (Roumanie),

détentrice de 6.250 parts sociales de classe A, 6.250 parts sociales de classe B, 6.250 parts sociales de classe C, 6.250 parts sociales de classe D, 6.250 parts sociales de classe E, 6.250 parts sociales de classe F, 6.250 parts sociales de classe G, 6.250 parts sociales de classe H, 6.250 parts sociales de classe I et 6.250 parts sociales de classe J.

Tous deux ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Thanh NGUYEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Bertrange. en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 30 novembre 2015, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "Siblings Holding S. à r.l." (numéro d'identité 2013 24 20 891), avec siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 177.567, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul DECKER, alors de résidence à Luxembourg, en remplacement du notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, empêché, dépositaire de la minute, en date du 17 mai 2013, publié au Mémorial C, numéro 1701 du 16 juillet 2013 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Jean SECKLER, en date du 4 mars 2014, publié au Mémorial C, numéro 1217 du 13 mai 2014,

requièrent le notaire d'acter la résolution suivante:

#### *Résolution*

Les associés décident de transférer le siège social à L-8076 Bertrange, 6A, An Ditert.

Suite à ce transfert de siège social, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

#### **a) version anglaise:**

" **Art. 4. (first paragraph).** The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange."

#### **b) version française:**

" **Art. 4. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à six cent cinquante euros (€ 650.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: NGUYEN, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41580. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007038/51.

(160005781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2016.

#### **EB Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 137.541.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-duché de Luxembourg sous-signée.

#### ONT COMPARU:

1. M. Jean-Claude SIROP, demeurant au 146, rue de la Morvenède, F-83110 Sanary-sur-Mer, France, et
2. BABILONIA S.A. ayant son siège social au 2, rue Wilson, L-2732 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 78.374),

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, représentés comme ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

- EB INVEST S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Me Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 mars 2008, publié au Mémorial C numéro 1054 le 29 avril 2008, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 137.541 (la «Société»);

- Le capital social est fixé à trois millions quatre cent trente mille Euros (3.430.000,- EUR) représenté par trente-quatre mille trois cents (34.300) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune entièrement libérées;

- Les trente-quatre mille trois cents (34.300) parts sociales sont toutes détenues comme suit:

1. M. Jean-Claude SIROP, prénommé: .....	17.150
2. BABILONIA S.A., prénommée: .....	17.150
Total: .....	34.300

Les associés, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation avec effet immédiat.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de nommer en tant que liquidateur ACCOUNTIS S.à r.l., ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg (RCS Luxembourg B 60.219).

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

#### *Troisième résolution*

Les associés décident de donner décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire des comparants, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 31 décembre 2015. Relation: DAC/2015/22745. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007437/51.

(160006721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

#### **Crèche HUESENASCHT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5451 Stadtbredimus, 36, Dicksstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 177.635.

#### **AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor der unterzeichnenden Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtswohnsitz in Esch/Alzette.

Ist erschienen:

Herr Jürgen WEDDE, geboren zu Hachenburg (Bundesrepublik Deutschland) am 30. Juli 1951, wohnhaft in D-54441 Taben-Rodt, Augustrasse 15.

Der Komparent ersuchte die amtierende Notarin folgendes zu beurkunden:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Crèche HUEENASCHT S.à r.l.", mit Sitz in L-5451 Stadtbredimus, 36, Dicksstrooss, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch die amtierende Notarin, am 4. Juni 2013, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1708 vom 17. Juli 2013, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Nummer B 177635.

II.- Dass das Gesellschaftskapital der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Crèche HUEENASCHT S.à r.l.", vorbenannt, zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) beträgt, aufgeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

III.- Dass der Komparent, in seiner Eigenschaft als alleiniger Anteilseigner, vollkommene Kenntnis der Satzung und der finanziellen Lage von der obengenannten Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Crèche HUEENASCHT S.à r.l." hat.

IV.- Dass der Komparent alleiniger Eigentümer sämtlicher Anteile der vorbenannten Gesellschaft ist und deren Auflösung beschliesst.

V.- Dass der Komparent erklärt, dass sämtliche bekannten Schulden beglichen worden sind und er zudem über sämtliche Aktiva der Gesellschaft verfügt und demnach persönlich haftbar ist für deren Passiva und eventuellen Verpflichtungen, auch diejenige welche ihm zum heutigen Zeitpunkt unbekannt sind, und somit die Liquidation der Gesellschaft abgeschlossen ist und diese hiermit als endgültig aufgelöst zu betrachten ist.

VI.- Entlastung und Entbindung seines Mandats wird erteilt dem Geschäftsführer.

VII.- Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden für den Zeitraum von fünf Jahren an folgender Adresse aufbewahrt: D-54441 Taben-Rodt, Augustrasse 15.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Esch/Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, der Notarin nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand, und Wohnort bekannt, hat derselbe mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jürgen Wedde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 Décembre 2015. Relation: EAC/2016/31057. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): A.Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007346/43.

(160007583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

**Bluebill, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 178.235.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of December.

Before Maître Jean SECKLER, Notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr. Armando MONTELONGO Jr., director, born on October 25, 1970 in Texas, United States of America, with residence in 78247 San Antonio, United States of America, 4144, Jung Road, acting in his capacity as sole shareholder (the "Appearing Party")

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The Appearing Party requested the notary to act his declarations as follows:

I. That the private limited company (société à responsabilité limitée), "BLUEBILL", with registered office in L-8308 Capellen, Grand-Duchy of Luxembourg, 75, Parc d'Activités, R.C.S. Luxembourg number B 178235 (the "Company"), has been incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on June 10, 2013, published in the Mémorial C number 1974 of August 14, 2013,

II- That the capital of the Company presently amounts to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with no indication of the par value.

III.- That the Appearing Party is the holder of all the shares of the Company.

IV.- That the Appearing Party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints himself as liquidator of the Company; and in his capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the Appearing Party irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

VII.- That the Appearing Party declares to irrevocably undertake to take over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.

VIII.- That the liquidation of the Company is completed and that the Company is to be construed as definitely terminated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the following incumbent managers of the dissolved Company for the performance of their mandates until today:

- TITAN, private limited company (société à responsabilité limitée), having his registered office in L-8308 Capellen, Grand-Duchy of Luxembourg, 75, Parc d'Activités, registered with the Trade and Companies Register under the number B164838, as class A manager;

- Mr. Armando MONTELONGO Jr., born on October 25, 1970 in Texas, United States of America, with residence in 78247 San Antonio, United States of America, 4144, Jung Road, as class B manager;

X.- That the corporate documents of the Company shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the Company.

#### *Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately one thousand one hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above Appearing Party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same Appearing Party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trente décembre;

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

M. Armando MONTELONGO Jr., administrateur, né le 25 octobre 1970 au Texas, Etats-Unis, ayant sa résidence à 78247 San Antonio, Etats-Unis, 4144, Jung Road, agissant en sa qualité d'associé unique (le «Comparant»),

ici dûment représenté par M. Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I- Que la société à responsabilité limitée «BLUEBILL», ayant son siège social à L-8308 Capellen, Grand-duché de Luxembourg, 75, Parc d'Activités, R.C.S. Luxembourg numéro B 178235 (la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 juin 2013, publié au Mémorial C numéro 1974 du 14 août 2013.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cent euro (EUR 12.500.-) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

III.- Que le Comparant est le détenteur de la totalité des parts sociales émises par la Société.

IV.- Que le Comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société qui a interrompu ses activités.

V.- Que le Comparant se désigne comme liquidateur de la Société; et qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, il a les pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que le Comparant s'engage de façon irrévocable à reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

VII.- Que le Comparant s'engage de façon irrévocable à reprendre tout l'actif de la Société et à régler tout le passif de la Société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la Société est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants suivants de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à aujourd'hui:

- TITAN, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, 75, Parc d'Activités, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B164838, gérant de classe A;

- Mr. Armando MONTELONGO Jr., né le 25 octobre 2015 au Texas, Etat-Unis, ayant sa résidence à 78247 San Antonio, Etats-Unis, 4144, Jung Road, gérant de classe B.

X.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cent euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du Comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de ce même Comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junger, Grand-Duché de Luxembourg, à la date désignée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, le mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 janvier 2016. Relation GAC/2016/35. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2016007297/101.

(160007201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

#### **Argor, Société Financière d'Entreprises et de Projets Industriels, Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 11.733.

L'an deux mille quinze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ARGOR, SOCIETE FINANCIERE D'ENTREPRISES ET DE PROJETS INDUSTRIELS», ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, Route de Longwy, R.C. Luxembourg section B numéro 11.733, constituée suivant acte reçu le 19 février 1974, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 59 du 10 avril 1974.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mars 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1440, du 26 juillet 2006.

La société a un capital social actuel de cinq cent trente-six mille huit cent cinquante-six euros quarante-huit cents (EUR 536.856,48) représenté par dix mille cinq cents (10.500) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence DONY, employée privée, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement au L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée désigne comme scrutatrice Madame Marilyn KRECKE, employée privée, demeurant professionnellement au L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, Madame la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires et le notaire instrumentant, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Qu'il résulte de ladite liste de présence dressée, que l'entière du capital social est dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ensemble avec les procurations dûment signées «ne varietur», resteront annexées au présent procès-verbal, pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Conformément aux articles 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés), le conseil d'administration de la société anonyme «DS Group» (anciennement Interprise Brussels),

en abrégé DS Group ou DSG (N° national: 0414.523.263), ayant son siège social à Waterloo, Drève Richelle 161, bâtiment O, boîte 32 (la Société Absorbante ou la Société), précitée,

et le conseil de d'administration de la société «ARGOR, SOCIETE FINANCIERE D'ENTREPRISES ET DE PROJETS INDUSTRIELS» (N° d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg: B 11733), ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, Route de Longwy, (la Société Absorbée et conjointement avec la Société Absorbante, les Sociétés Fusionnantes)

ont établi le 30 septembre 2015 sous seing privé un projet commun de fusion, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 315 du 20 novembre 2015 pour la partie luxembourgeoise,

et publié par extrait aux Annexes du Moniteur belge le 24 novembre 2015, sous les numéros 2015-11-24/0164464, pour la partie belge (le Projet de Fusion).

III. Conformément à l'article 265 de la Loi sur les Sociétés, un rapport a été établi par le conseil d'administration de société anonyme DS Group en date du 27 novembre 2015.

IV. Le Projet de Fusion et les documents requis conformément aux dispositions de l'article 267 (1) a), b) c) et d) de la Loi sur les Sociétés (ensemble les Documents) ont été mis à la disposition des actionnaires un mois avant la date des présentes résolutions.

V. Aucun créancier de la société n'a fait usage du droit qui lui est accordé par l'article 268 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée sur les sociétés commerciales.

VI. Que ARGOR, SOCIETE FINANCIERE D'ENTREPRISES ET DE PROJETS INDUSTRIELS, prénommée, n'a émis d'emprunt obligataire.

VII. L'Assemblée des Actionnaires est appelée à prendre des résolutions sur les points de l'agenda suivants:

(a) renonciation aux formalités de convocation;

(b) prise de connaissance du rapport du conseil d'administration en vue de la fusion entre les sociétés société anonyme DS Group (anciennement Interprise Brussels), en abrégé DS Group ou DSG, ayant son siège social en Belgique et la société ARGOR, Société Financière d'Entreprises et de Projets Industriels, ayant son siège social à Luxembourg

(c) constatation de la disponibilité des documents requis conformément aux dispositions de l'article 267 (1) a), b), c) et d) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

(d) approbation de la fusion par absorption de ARGOR, SOCIETE FINANCIERE D'ENTREPRISES ET DE PROJETS INDUSTRIELS» par la Société «DS Group» (la Fusion) telle qu'envisagée par le projet commun de fusion du 30 septembre 2015, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C n° 3154 du 20 novembre 2015.

(f) divers.

VI. L'Assemblée, après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, les Actionnaires, réunis en assemblée générale extraordinaire, renoncent aux formalités de convocation, se considèrent dûment convoqué et déclarent avoir pleine connaissance de l'objet des présentes résolutions qui leur ont été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du conseil d'administration de la société ARGOR, SOCIETE FINANCIERE D'ENTREPRISES ET DE PROJETS INDUSTRIELS, préqualifiée, relatif à la justification du point de vue juridique et économique de la fusion tel que prescrit par l'article 265 de la Loi sur les Sociétés.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée constate que les Documents dont questions au point c) de l'ordre du jour sont disponibles.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver la Fusion sous les clauses et conditions telles que fixées par le Projet de Fusion sous seing privé du 30 septembre 2015, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C n° 315 du 20 novembre 2015. Dans ce contexte les actionnaires de la société absorbée recevront 78,14 actions de la société absorbante pour 100 actions de la société absorbée.

L'Assemblée constate que, conformément au susdit projet de fusion, la Fusion est considérée comme effective d'un point de vue comptable et considérée comme réalisée lors de l'assemblée de la société absorbante à tenir en Belgique.

La fusion prendra effet à l'égard des tiers (effets réels) à compter de la date de l'inscription de l'acte de fusion au Registre du Commerce où est sise la Société Absorbante.

#### *Déclaration*

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés, le notaire instrumentant avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités ayant incombé à la société absorbée en vue de la fusion opérée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de l'Actionnaire Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Dony, L. Elshani, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 5 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/211. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007252/100.

(160006914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

**Arissa Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 148.545.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trente-et-un décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

“TENHAVE LTD” société avec siège social à Nicosia, John Kennedy, 12-14, Office 108, Chypre  
ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme ARISSA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 148.545, constituée suivant acte reçu par Maître Lucio VELO, notaire de résidence à Lugano (Suisse), en date du 11 mars 1987 et dont le siège social a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 septembre 2009 suivant acte reçu par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C numéro 2111 du 27 octobre 2009.

II.- Que le capital social de la société anonyme ARISSA HOLDING S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à soixante-cinq mille cinq cent soixante-quatorze euros et soixante-trois cents (65.574,63 EUR), représenté par soixante-cinq mille cinq cent soixante-quatorze (65.574) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme ARISSA HOLDING S.A..

IV.- Que l'activité de la société ARISSA HOLDING S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour (situation intérimaire au 31 décembre 2015 sera annexée à cet acte).

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme ARISSA HOLDING S.A., est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à 1.885,-EUR, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 07 janvier 2016. Relation GAC/2016/240. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2016007253/53.

(160006775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

---

**Baltic Professional Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 151.529.

Statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007265/10.

(160007029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

---

**Blue Fountain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 201.204.

Il est notifié qu'en date du 06 janvier 2016 les:

- 1,250,000 parts sociales détenues par Field Point Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 170064., ont été transférées à Stichting Blue Fountain, une fondation ayant son siège social auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam (Kamer van Koophandel Amsterdam), Amsterdam, Pays Bas sous numéro 64799379.

Résultant des décisions susmentionnées les 1, 250,000 parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Stichting Blue Fountain, détient 1, 250,000 parts sociales de la Société.

Il est aussi notifié que la Société a pris acte:

- De la démission de Monsieur DOUGHERTY James, en tant que gérant A de la Société avec effet au 06 janvier 2016;

- De la démission de Monsieur TSCHEPE Christoph, en tant que gérant B de la Société avec effet au 06 janvier 2016;

- De la démission de Monsieur GOFFIN Julien, en tant que gérant B de la Société avec effet au 06 janvier 2016.

La Société a également décidé de nommer:

- Exequitive Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec adresse au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), et enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196987 en tant que gérant unique de la Société avec effet au 06 janvier 2016 et pour une durée indéterminée.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Exequitive Services S.à r.l., gérant unique.

Il est aussi notifié qu'en date du 07 janvier 2016 la Société a pris la décision suivante:

- transfert du siège social de la Société du 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, au 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Blue Fountain S.à r.l.

Exequitive Services

*Gérant unique*

Référence de publication: 2016007276/34.

(160006999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

---



**Bock Capital EU Acquisitions Wag S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 201.979.

*Extrait des contrats de cession de parts de la Société*

En vertu de l'acte de transfert des parts prenant effet le 6 janvier 2016, les parts sociales de la Société ont été transférées comme suit:

- TA XI LP a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société à TA XI EU AIV LP soit:

- 73,530 parts sociales de classe A
- 73,530 parts sociales de classe B
- 73,530 parts sociales de classe C
- 73,530 parts sociales de classe D
- 73,530 parts sociales de classe E
- 73,530 parts sociales de classe F
- 73,530 parts sociales de classe G
- 73,530 parts sociales de classe H
- 73,530 parts sociales de classe I
- 73,530 parts sociales de classe J

- TA Atlantic and Pacific VII-A LP a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société à TA Atlantic and Pacific VII-A EU AIV LP soit:

- 18,160 parts sociales de classe A
- 18,160 parts sociales de classe B
- 18,160 parts sociales de classe C
- 18,160 parts sociales de classe D
- 18,160 parts sociales de classe E
- 18,160 parts sociales de classe F
- 18,160 parts sociales de classe G
- 18,160 parts sociales de classe H
- 18,160 parts sociales de classe I
- 18,160 parts sociales de classe J

- TA Atlantic and Pacific VII-B LP a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société à TA Atlantic and Pacific VII-B EU AIV LP soit:

- 30,860 parts sociales de classe A
- 30,860 parts sociales de classe B
- 30,860 parts sociales de classe C
- 30,860 parts sociales de classe D
- 30,860 parts sociales de classe E
- 30,860 parts sociales de classe F
- 30,860 parts sociales de classe G
- 30,860 parts sociales de classe H
- 30,860 parts sociales de classe I
- 30,860 parts sociales de classe J

- TA Investors IV LP a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société à TA Investors IV EU AIV LP, soit:

- 2,450 parts sociales de classe A
- 2,450 parts sociales de classe B
- 2,450 parts sociales de classe C
- 2,450 parts sociales de classe D
- 2,450 parts sociales de classe E
- 2,450 parts sociales de classe F
- 2,450 parts sociales de classe G
- 2,450 parts sociales de classe H

2,450 parts sociales de classe I

2,450 parts sociales de classe J

L'actionnariat de la Société se compose désormais comme suit:

- TA XI EU AIV LP:

73,530 parts sociales de classe A

73,530 parts sociales de classe B

73,530 parts sociales de classe C

73,530 parts sociales de classe D

73,530 parts sociales de classe E

73,530 parts sociales de classe F

73,530 parts sociales de classe G

73,530 parts sociales de classe H

73,530 parts sociales de classe I

73,530 parts sociales de classe J

- TA Atlantic and Pacific VII-A EU AIV LP:

18,160 parts sociales de classe A

18,160 parts sociales de classe B

18,160 parts sociales de classe C

18,160 parts sociales de classe D

18,160 parts sociales de classe E

18,160 parts sociales de classe F

18,160 parts sociales de classe G

18,160 parts sociales de classe H

18,160 parts sociales de classe I

18,160 parts sociales de classe J

- TA Atlantic and Pacific VII-B EU AIV LP:

30,860 parts sociales de classe A

30,860 parts sociales de classe B

30,860 parts sociales de classe C

30,860 parts sociales de classe D

30,860 parts sociales de classe E

30,860 parts sociales de classe F

30,860 parts sociales de classe G

30,860 parts sociales de classe H

30,860 parts sociales de classe I

30,860 parts sociales de classe J

- TA Investors IV EU AIV LP:

2,450 parts sociales de classe A

2,450 parts sociales de classe B

2,450 parts sociales de classe C

2,450 parts sociales de classe D

2,450 parts sociales de classe E

2,450 parts sociales de classe F

2,450 parts sociales de classe G

2,450 parts sociales de classe H

2,450 parts sociales de classe I

2,450 parts sociales de classe J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et associations.

Fait au Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007277/105.

(160007160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

---

**Bureau de Voyages Quatre Saisons, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 1, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 14.796.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Madame Nadine SCHANDELER, chargée de direction, née à Luxembourg le 12 août 1965, demeurant à L-8294 Keispelt, 7, rue Durenthal,

2. Monsieur Norbert SCHANDELER, entrepreneur d'autobus, né à Luxembourg le 15 avril 1934, demeurant à L-8295 Keispelt, 88, rue de Kehlen,

Ici représenté par Monsieur Gaston SCHANDELER, salarié, née à Luxembourg le 12 février 1964, demeurant à L-8295 Keispelt, 53A, rue de Kehlen,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

3. Madame Béatrice MULLER, retraitée, née à Neuilly/Seine (France) le 3 novembre 1933, demeurant à L-8479 Eischen, 22, Cité Bettenwiss,

Ici représentée par Madame Nadine SCHANDELER, prénommée,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

4. Monsieur Laurent SCHANDELER, gérant de société, né à Luxembourg, le 28 juillet 1968, demeurant à L-8295 Keispelt, 16, rue de Kehlen,

Ici représenté par Madame Nadine SCHANDELER, prénommée,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «Bureau de Voyages Quatre Saisons», ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 1, rue Ermesinde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 14.796, constituée suivant acte reçu par Maître Jacqueline HANSEN-PEFFER, notaire alors de résidence à Capellen, en date du 14 février 1977, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 69 du 28 mars 1977 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 141 du 24 mars 1997;

Que Monsieur Aloyse SCHANDELER était propriétaire de trente-quatre (34) parts sociales d'une valeur nominale de CINQ MILLE ANCIENS FRANCS LUXEMBOURGEOIS (LUF 5.000,-);

Que Monsieur Aloyse SCHANDELER, retraité, né à Keispelt, le 12 septembre 1932, époux de Madame Béatrice MULLER, ayant demeuré en dernier lieu à L-8479 Eischen, 22, Cité Bettenwiss, est décédé «ab intestat» à Erpeldange-sur-Sûre, le 15 octobre 2015;

Que les époux SCHANDELER-MULLER étaient mariés sous le régime de la communauté universelle aux termes d'un acte reçu par Maître Jacqueline HANSEN-PEFFER, notaire alors de résidence à Capellen, en date du 7 septembre 1978, enregistré à Capellen, le 15 septembre 1978, volume 376, folio 85, case 4;

Que suite au décès de Monsieur Aloyse SCHANDELER et compte tenu de la clause d'attribution au dernier survivant contenue au prédit contrat de mariage, les prédites parts, ont été attribuée à Madame Béatrice MULLER;

Qu'il résulte donc que les parts de la société sont réparties comme suit:

- Madame Béatrice MULLER . . . . .	34 parts sociales
- Madame Nadine SCHANDELER . . . . .	16,5 parts sociales
- Monsieur Laurent SCHANDELER . . . . .	16,5 parts sociales
- Monsieur Norbert SCHANDELER . . . . .	<u>33 parts sociales</u>
TOTAL . . . . .	100 parts sociales

Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils s'entendent par ailleurs dûment convoqués et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales et constate la conversion de la monnaie d'expression du capital social de FRANCS LUXEMBOURGEOIS en EURO au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Après conversion, le capital social a un montant de DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS SOIXANTE-HUIT CENTS (12.394,68 EUR) représenté par cent (100) parts sans désignation de valeur nominale.

*Deuxième résolution*

Suite au prédit décès de Monsieur Aloyse SCHANDELER ainsi qu'à la prédite résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS SOIXANTE-HUIT CENTS (12.394,68 EUR) représenté par cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale. ».

*Troisième résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Laurent SCHANDELER, prénommé.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à HUIT CENTS EUROS (€ 800,00).

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. SCHANDELER, N. SCHANDELER, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30321. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A. MULLER.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Mersch, le 12 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007285/91.

(160007227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

**CP&I Feeder Fund S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.692.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trente décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Monsieur Jorge NIETO, né à Barcelone, Espagne, le 16 février 1975, demeurant à Frederica Mares 4, 08173 Sant Cugat Del Valles, Barcelone, Espagne,

ici représenté par Madame Anca CIUBAN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé elle délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

- Que la société anonyme "CP&I Feeder Fund S.A., SPF", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 190.692, a été constituée sous la dénomination CP& I Feeder Fund S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 septembre 2014, publié au Mémorial C numéro 3320 du 10 novembre 2014;
- Que le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000.-), représenté par trente et un mille (31.000) actions avec une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune;
- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");
- Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;
- Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;
- Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point précédent;
- Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;
- Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au réviseur indépendant pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes;
- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 30, Boulevard Royal.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cents euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. CIUBAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 4 janvier 2016. 2LAC/2016/74. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 8 janvier 2016.

Référence de publication: 2016005443/58.

(160005459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2016.

#### **The Luxembourg Freeport Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2315 Senningerberg, Parishaff.

R.C.S. Luxembourg B 170.494.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016007886/10.

(160006634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

**The French's Food Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.  
R.C.S. Luxembourg B 186.690.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016007898/9.  
(160007221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

---

**Lubatex Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 163.247.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 janvier 2016.  
Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Maître Carlo WERSANDT  
*Notaire*  
Référence de publication: 2016008470/14.  
(160007624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**Morgan Stanley Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 29.192.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1780 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016008495/9.  
(160007715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**ImmoGalland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 166.100.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1945 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2016008359/9.  
(160007399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**LJ Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8076 Bertrange, 6A, An Ditert.  
R.C.S. Luxembourg B 179.726.

L'an deux mille quinze, le quinze décembre.  
Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LJ Luxembourg S.A." (numéro d'identité 2013 22 16 372), avec siège social à L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 179.726, constituée sous la dénomination de "LJ CAP I" suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 9 août 2013, publié au Mémorial C, numéro 2303 du 19 septembre 2013 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le prédit notaire Jean SECKLER en date du 2 juillet 2014, publié au Mémorial C, numéro 2545 du 19 septembre 2014, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en "LJ Luxembourg S.A."

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thanh NGUYEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Bertrange,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social à L-8076 Bertrange, 6A, An Diter et modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 et du premier alinéa de l'article 8 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-8076 Bertrange, 6A, An Diter et en conséquence de modifier:

a) le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

**1°) version anglaise:**

" **Art. 4. First paragraph.** The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange."

**2°) version française:**

" **Art. 4. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange."

b) le premier alinéa de l'article 8 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

**1°) version anglaise:**

" **Art. 8. First paragraph.** The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday of June at 11.00 a.m."

**2°) version française:**

" **Art. 8. Alinéa 1<sup>er</sup>.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois de juin à 11.00 heures."

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à six cent cinquante euros (€ 650.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: NGUYEN, DONDLINGER, J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41587. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 13 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008466/63.

(160008144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

**GGs+ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3328 Crauthem, 3, Op der Stee.

R.C.S. Luxembourg B 134.012.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016008299/9.

(160007597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**Umbrella Accorn 4, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 200.985.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016007918/10.

(160006886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2016.

---

**Match Est S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6450 Echternach, 1, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.367.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 29.12.2015, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 12.01.2016.

Référence de publication: 2016008503/11.

(160007559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**Menuiserie Collin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.542.

Les statuts coordonnés suivant le répertoire n° 1649 du 23 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS

*Notaire*

Référence de publication: 2016008513/12.

(160008817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

---

**Entreprise de Construction et de Rénovation SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eisch.

R.C.S. Luxembourg B 125.192.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016055016/9.

(160014366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

---